



DECISION N° 2023-408

Procédure adaptée relative à l'acquisition d'un nouveau système de gestion du protocole

Direction du Numérique

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

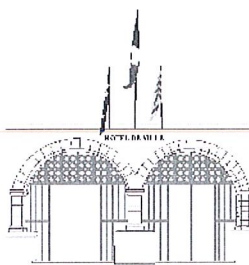
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT Adjoint.

Considérant qu'au terme de la consultation organisée sous forme de procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, il convient de conclure **un accord-cadre pour l'acquisition d'un nouveau système de gestion du protocole.**

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Le 1^{er} décembre 2022, un avis d'appel public à la concurrence a été inséré sur le site Internet de la Ville, fixant la date limite de réception des offres au 30 décembre 2022 à 12h00 dernier délai.

Trois offres ont été réceptionnées dans les délais et ont été jugées conformes administrativement.



DECIDE

Article 1er :

De retenir après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société **EUDONET** sise 11, avenue Dubonnet - 92497 COURBEVOIS pour un montant de simulation pour la première année de 29.590,00 € HT et un montant maximum de 89.000,00 € HT pour la durée totale de l'accord-cadre.

Article 2 :

Conformément à l'article R 2 218-1 du Code de la Commande Publique, les candidats non retenus ont été informés le 20 mars 2023 du rejet de leur offre par courrier via la plateforme AWS.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services ;
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services ;
Monsieur le Receveur Municipal ;

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

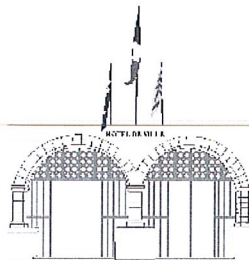


Fait à Perpignan, le **13 AVR. 2023**

ID Télétransmission : **066-216601369-20230413-171592-AU-J-1**

Accusé reçu le : **13 AVR. 2023**

Affiché le : **13 AVR. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint





PERPIGNAN
LA RAYONNANTE

ACQUISITION D'UN NOUVEAU SYSTEME DE GESTION DU PROTOCOLE

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Direction : DN
Division : Système d'information
N° de consultation MARCO : 22-DN-009
TYPE DE PROCEDURE : PROCEDURE ADAPTEE
Marché de : Travaux
Date de publication : Fourniture
Date limite de réception des offres : 01/12/2022
30/12/2022

PERPIGNAN, LE 13 AVR. 2023



Service

François DUSSAUBAT

Nombre de lots et intitulés des lots : LOT UNIQUE

Nombre de plis reçus : 3

Date ouverture des plis : 30/12/2022

Candidatures non admises : 0

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

ACQUISITION D'UN NOUVEAU SYSTEME DE GESTION DU PROTOCOLE

Opération	35 800,00 €	
LOT UNIQUE	Estimation € HT de la simulation de consommation	
Critères de sélection	Valeur technique	coefficient : 45%
	Prix	coefficient : 55%
		calcul : (1-note/10) x 0,45
		calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,55

CANDIDATS	Montant des Offres € HT		Note pondérée calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,55
	A l'ouverture des plis (Fiche de simulation)	Après vérification	
EUDONET	31 150,00	29 590,00	0,658
OGYMOS	13 600,00	19 900,00	0,442
TEAMNET	62 713,67	0,00	-
Moyenne des Offres	35 821,22	24 745,00	

2) Valeur technique (notes à attribuer et motiver onglet suivant)

CANDIDATS	Critères			NOTE	Note pondérée calcul : (1-note/10) x 0,45
	Qualité de la solution proposée (25 points)	qualité de la mise en oeuvre proposée (15 points)	Qualité de la maintenance proposée (5 points)		
EUDONET	25,00	14,00	4,00	43,00	9,56
OGYMOS	5,00	5,00	3,00	13,00	2,89
				/45	/10

Vérification des offres

- Toutes les offres reçues sont recevables au niveau technique.

Offres suspectées d'être anormalement basses:

Offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées

Déroutement des auditions :

Déroutement de la négociation:

- Calcul de la moyenne des offres : $M1 = 111.463,67 / 3 = 37.154,56$ HT ;
 - Re-trait du calcul des offres d'un montant supérieur à $1,2 * M1 = 44.585,47$ HT -> L'offre de TEAMNET est retirée du calcul ;
 - Calcul de la moyenne des offres non éliminées : $M2 = 48.750,00 / 2 = 24.375,00$ € HT.
 - Les offres inférieures à $0,9 * M1 = 21.937,50$ HT doivent être interrogées -> La société OGYMOS doit être interrogée.
 - Il est demandé le 11/01/23 à la société OGYMOS via AWS de remplir le questionnaire permettant d'apprécier la composition de son offre et la construction de ses prix unitaires, la date limite de réponse est fixée 16/01/23 à 12h00 ;
 - La société OGYMOS a répondu au questionnaire et après analyse nous considérons que son offre n'est pas anormalement basse.

RAS

- Les 3 sociétés ont été convoquées à une audition du 8 au 13 février 2023.
 - A l'issue des questions posées à la société TEAMNET, celle-ci a constaté que son offre ne correspondait pas à nos besoins et nous a transmis le 24/02/23 une lettre dans laquelle elle retire son offre.
 - L'audition des 2 autres sociétés a confirmé que leur offre répondait à nos besoins.

Il est demandé aux sociétés EUDONET et OGYMOS le 20/02/23 via le profil acheteur de proposer leur meilleure offre ;
 - La date limite de réponse à la négociation est fixée au 27/02/23 à 12h00 ;
 - Les 2 sociétés ont répondu favorablement à notre demande de négociation et ont présenté une offre remise.
 - Après vérification, la société OGYMOS a omis la simulation des prestations journalières pour l'expertise, le développement et le conseil, soit $3 * 900 \text{ €} = 2700 \text{ €}$ à rajouter à l'offre après négociation d'OGYMOS.

Classement des offres

Entreprises	Notes obtenues par critère			Note finale	Classement final
	Prix	Classement	Valeur technique		
EUDONET	0,658	2	0,020	0,678	1
OGYMOS	0,442	1	0,320	0,762	2

Proposition : Nous vous proposons d'attribuer ce marché à la société EUDONET mieux disante pour un montant de simulation pour la première année de 29.590,00 € HT et un montant maximum du marché de 89.000,00 € HT

Signature directeur  Signature élu délégué 

ARGUMENTAIRE DE L'EVALUATION DE LA VALEUR TECHNIQUE

L'analyse a été réalisée au regard :

- du mémoire technique
- du cadre de réponse
- des fiches techniques
- des échantillons
- d'autres documents :

X

Numéro d'ordre d'arrivée du pli	Entreprises	CRITERE 1 : Qualité de la solution proposée (25 points sur 45)		CRITERE 2 : Qualité de la mise en oeuvre proposée (15 points sur 45)		CRITERE 3 : Qualité de la maintenance proposée (5 points sur 45)		Note /45
		commentaire	Note	commentaire	Note	commentaire	Note	
1	EUDONET	<p>Points positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Correspond à l'ensemble des besoins exprimés dans le CCPT * Nombre de jours d'accompagnement appropriés au projet * Ergonomie de la solution simple d'utilisation * Le module drag and drop pour élaborer les invitations événementielles est opérationnel. * Connexion à l'Active Directory possible * Solution conforme au RGPD <p>Points négatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Aucun. 	25	<p>Points positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Le déploiement de la solution dans les nombreuses collectivités (250) en font une solution pérenne et validée. * Application de dernières technologies , ce qui facilite la mise en oeuvre. <p>Points négatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * 7 licences chiffrées 	14	<p>Points positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Les mises à jour et les évolutions sont grandement facilitées par le mode hébergé. * Equipe back office conséquente qui permet une maintenance efficiente. <p>Points négatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * La solution étant hébergée (Saas) , la DN n'a pas toute l'autonomie technique sur la solution. 	4	43,00
2	OGYMOS	<p>Points positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Avec une solution installée sur site, nous avons la maîtrise sur notre infrastructure. * conforme au RGPD <p>Points négatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * La base de données de la solution ne fait pas partie des standard du marché. * La solution ne dispose pas de module en mode drag and drop pour élaborer l'envoi des invitations événementiels. * Pas de connexion à l'active directory * Pas d'application mobile (site web) * Peu de jours d'accompagnements chiffrés * Peu référencé au sein des 	5	<p>Points positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Delai de mise en oeuvre de 4 semaines <p>Points négatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Les mises à jour et /ou évolution de la solution "on promise" peuvent engendrer des problèmes techniques liés à notre infrastructure et donc des délais supplémentaires avec blocages. 	5	<p>Points positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la solution full web reste relativement facile à maintenir <p>Points négatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * La taille de la structure peut induire des pbs de disponibilités lors de maintenances. * La base de données MariaDB n'est un standard du marché, open-source , d'ou des craintes en terme de maintenance et de sécurité. 	3	13,00

ECONOMIE GENERALE DU MARCHÉ

LOT	Désignation	ATTRIBUTAIRES	Offre de prix	Estimation MOE	Δ	Ecart %
-	ACQUISITION D'UN NOUVEAU SYSTEME DE GESTION DU PROTOCOLE	EUDONET	29 590,00	35 800,00	-6 210,00	-17,35%
			29 590,00	35 800,00	-6 210,00	-17,35%

